



Mercredi 20.05.09 | 42e année | No 17

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



La Bibliothèque publique et universitaire du XXI^e siècle

Depuis une dizaine d'années, la Bibliothèque publique et universitaire sort régulièrement de ses archives des ouvrages précieux pour les mettre en lumière en fonction de thématiques. *Voyageurs au Levant et dans la Grande Asie du XVII^e au XIX^e siècle* fait partie de la série et propose au lecteur un ouvrage non seulement magnifiquement illustré, mais qui relate surtout des récits d'une époque où les voyages lointains étaient de véritables aventures.

Notre bibliothèque possède un volume impressionnant d'ouvrages précieux anciens; il appartient à cette bibliothèque non seulement d'assurer leur conservation, mais aussi, par des expositions et la publication d'ouvrages, de faire connaître ce patrimoine. Sa direction fait ce travail avec talent et passion.

Aujourd'hui néanmoins, la réflexion s'impose quant aux missions, à l'accès du public à un maximum d'ouvrages ainsi qu'au regroupement des forces disséminées dans de nombreuses bibliothèques. Il n'est un secret pour personne que les locaux de la BPUN sont vêtus même s'ils sont logés dans l'un des bâtiments les plus prestigieux de la Ville. Les collections rares, à l'exemple de correspondances et manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, nécessiteraient une mise en valeur qui en ferait l'un des atouts de notre ville sur le plan littéraire à l'échelle européenne. La lecture publique est à l'étroit. La bibliothèque Pestalozzi destinée aux enfants et Bibliomonde sont situés dans des bâtiments distincts. En bref, s'engager dans la réforme des bibliothèques pour les mener dans une structure à la mesure d'une ville d'étude abritant de hautes écoles, tout en restant proche des étudiants et des autres usagers, dans des espaces modernes, constitue le prochain défi.

Françoise Jeanneret
Directrice de la culture
Présidente du conseil de fondation
de la BPUN



NeuchàToi présente 40 événements entre mai et novembre (ci-dessus la Black Street Family, samedi lors de l'inauguration de NeuchàToi).

La jeunesse s'exprime

Que sait-on vraiment des sentiments d'appartenance des jeunes, de leurs besoins et de leurs aspirations pour l'avenir? Afin d'esquisser des pistes de réponse, la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers lance une nouvelle édition de NeuchàToi, consacrée à la jeunesse. Une exposition s'ouvre aujourd'hui au CPLN et porte sur le regard des jeunes face aux mariages forcés.

Après le succès de sa première édition en 2006, NeuchàToi donne cette année la parole à la jeunesse du canton. Quarante événements sont prévus entre mai et novembre, impliquant

plus de 500 jeunes et une soixantaine de partenaires. Théâtre, concerts et spectacles, expositions, émissions radio et de télévision, vidéos et journées portes ouvertes figurent au programme.

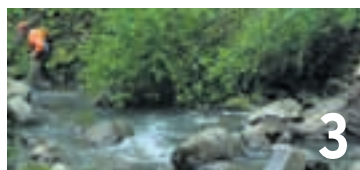
Mauvaise presse

Actes de violence, incivilités et délinquance... les médias se focalisent bien souvent sur les conduites à risques des jeunes générations, avec en toile de fond, l'immigration. En parallèle, les jeunes rechignent souvent à prendre part au jeu politique et l'on s'intéresse peu à ce qu'ils ont à dire, tant qu'ils ne perturbent pas le cadre établi. Forts de ce constat, la Commu-

nauté de travail pour l'intégration des étrangers et le Service de la cohésion multiculturelle ont décidé d'agir.

Exposition choc

Ainsi, une exposition intitulée «Mariages forcés ou force du mariage?» ouvre ses portes mercredi à la médiathèque du CPLN. Les étudiants de deux classes de médiamaticiens livrent leur regard sur les mariages forcés à travers des affiches fortes, drôles, émouvantes et parfois dérangeantes. Cette manifestation sera suivie le 25 mai du vernissage d'une exposition photo à l'Hôtel de Ville (voir programme complet en page 11). (lap)



3 Les gorges du Seyon ont été débarrassées par hélicoptère de près de 120 tonnes de bois.



5 Le sculpteur Emile Genoud expose son triptyque dans différents endroits de la ville, à commencer par Vauseyon.



10 La Ville répond aux questions du législatif sur les réserves financières et sur les conteneurs enterrés.



www.monruz2008.ch

**Association des Entreprises
et Commerces du quartier
de Monruz & Environs**

Monruz : Quartier de la Ville de Neuchâtel; « Monruz » en 1220, « Morruz » en 1374, « Montruz » en 1463, « Molrup, Molrupz » en 1485, « Monrup » en 1526; contraction de « Mont » et de « Ruz », ruisseau.

2008 : Numéro postal de localité « Neuchâtel – Monruz »

Monruz 2008 : Association créée le 1er mars 2005 et regroupant des entreprises utilisatrices des services de l'Office de poste de Monruz suite à l'annonce de sa fermeture (à ce jour le sujet est à nouveau d'actualité pour d'autres offices!). L'action de Monruz 2008 a sans aucun doute été déterminante pour le maintien du numéro postal ainsi que l'installation d'une batterie de cases postales dans le quartier. L'Association a entretemps réservé des fonds pour le cas où elle aurait à nouveau à défendre les intérêts communs de ses membres.

Aujourd'hui, cette association regroupe bientôt une quarantaine d'entreprises et professions libérales d'une zone située, d'Ouest en Est entre le Nid-du-Crô et « Le Brel » à Hauterive, du Sud au Nord entre le lac et la ligne CFF Neuchâtel - Bienne. Elle veut non seulement favoriser les contacts entre commerçants mais surtout mieux faire connaître l'activité économique de son quartier; elle a notamment vivement encouragé l'installation d'un Bancomat de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans le bâtiment de la Pharmacie de Monruz.

Encore mieux valoriser le quartier de Monruz en mettant en évidence sa situation, son accessibilité, ses commerces et ses emplois, tels sont les buts de l'Association MONRUZ 2008.

Renseignements : Association Monruz 2008, Case postale 1, 2008 Neuchâtel • info@monruz2008.ch

Nos membres actifs :

ADMIRAL SA • Fabrique d'Horlogerie
AK SA / TAXICAB • Taxis - Transports de personnes
AMPHITRYON • Café-Restaurant des Piscines
ATELIER D'ARCHITECTURE MANINI PIETRINI Sàrl
BOSSHARD Roger • Bateaux-Ecole (Hauterive)
BRUNNER & ASSOCIES SA • Fiduciaire
Cabinet Médical R. & D. GUBSER • Médecine interne
CARROSSERIE HARO Erik LAUPER SA • Carrosserie (Hauterive)
COIFFURE ANASTASIA • Salon de Coiffure
COMI CARS • Entretien automobile toutes marques
CORNU MASTER SCHOOL • Cours perfectionnement Moto
ECLAT D'AZUR • Désinfection - Dératisation - Désinsectification
EIKM - Ecole Internationale de Krav Maga • Cours de Self-Défense
ELECTROPRO SA • Electricité - Télécom - Télématique
ELEXA SA • Electricité - Télécom - Télématique
EXPRESS SECRETARIAT • Secrétariat
GARAGE DE BELLEVAUX J.-M. REY SA • Agence Porsche
GARAGE T. MATTEI HAUTERIVE SA • Agences Volvo - Mazda

GENERAS Sàrl • Courtage en assurances
HOTEL PALAFITTE • Hôtellerie - Restauration
IMPRIMERIE MOSER SA • Arts graphiques
INTERCOSMETICA NEUCHATEL SA • Fabrication de cosmétiques
LITTORAL GERANCE SA • Gérance immobilière
PHARMACIE DE MONRUZ - Medpha SA • Pharmacie
PNEUS-MATIC DISCOUNT / CYCLES REZZO • Pneus - Cycles
RESTAURANT DU CERCLE DE LA VOILE • Restauration
REZZONICO CONSTRUCTIONS & Cie Sàrl
RWB analub laboratoires SA • Laboratoire Analyse Eaux
SGA - Société Générale d'Affichage • Affichage
SOLARIUM *My Sun* • Solarium
SPRINGMANN SA • Machines-Outils
STOPPA FILS SA • Peinture • Papiers peints (Hauterive)
TONUS MANAGEMENT SA • Placement de personnel
VERTTIGE • Fleurs - Plantes vertes
VOUMARD MACHINES CO SA • Fabrique de machines (Hauterive)
WAEELI Atelier mécanique • Machines de Jardin

*Impression
numérique
haute qualité*

Numeric Print
IMOSER
Imprimerie Moser SA

Neuchâtel-Monruz • Gouttes-d'Or 15
Tél. 032 724 40 40
office@imprimeriemoser.ch



SPRINGMANN
Werkzeugmaschinen / Machines-outils

Siège :

SPRINGMANN SA
Rte des Falaises 110
Case postale
CH-2008 Neuchâtel
Tél. +41 (0)32 729 11 22
Fax +41 (0)32 725 01 01

Service Après-vente :

SPRINGMANN SA
Av. des Pâquiers 16
Saint-Blaise/NE
Case postale, 2008 Neuchâtel
Tél. +41 (0)32 756 96 00
Fax +41 (0)32 721 20 60

www.springmann.com

Taxicab

032 724 12 12



**Installations électriques
Télématique, ADSL / ISDN
Centraux Voix sur IP**

Service dépannage 24h/24h

Falaises 21 – CP 21 – 2008 Neuchâtel
☎ 032 729 10 10 – ☎ 032 729 10 19
www.electropro.ch

Dans ce numéro

L'Asie s'expose à la BPU

La Bibliothèque publique présente une exposition et un ouvrage relatifs aux voyages vers la Grande Asie. Elle se base sur les témoignages étonnants que les marchands, diplomates et artistes partis durant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ont rapporté de ces horizons lointains.

Page 4

Nouvelle charte

Souhaiter la bienvenue, communiquer les «règles du jeu» et faire connaître les coutumes et événements de la vie locale neuchâteloise. Tels sont les buts visés par la Charte de la citoyenneté, que recevront tous les nouveaux résidents du canton dès le mois de juin.

Pages 8-9

Moulins et vacances

La journée suisse des moulins aura lieu samedi 23 mai. Des visites guidées gratuites sont prévues aux moulins du Gor de Vauseyon à Neuchâtel à 10h, 11h, 13h, 14h, 15h et 16h. La rédaction vous informe par ailleurs que Vivre la ville ne paraîtra pas la semaine prochaine. Rendez-vous le 3 juin pour un nouveau numéro!

La voie montante des gorges du Seyon a été réouverte mercredi



En moins de deux jours, l'hélicoptère a extrait 120 tonnes de bois des gorges du Seyon.

Mission de débardage accomplie dans les gorges

120 tonnes de bois encombrant les gorges du Seyon ont été évacuées par hélicoptère entre mardi et mercredi passés. Lancée suite aux dégâts occasionnés par les chutes de neige du 31 décembre, l'opération se termine sur un succès. La chaussée montante des gorges du Seyon a été réouverte mercredi à la mi-journée.

Le 31 décembre, les lourdes chutes de neige provoquaient le déracinement de plusieurs arbres établis sur les berges des gorges du Seyon. «En raison du terrain abrupt, beaucoup d'entre eux avaient basculé et constituaient un risque de barrage potentiel», explique Jan Boni, l'ingénieur forestier de la Ville. Ainsi, lorsque les équipes sont arrivées pour préparer le terrain avant le débardage, un barrage naturel de quatre mètres de hauteur s'était déjà constitué, entraînant la formation d'un petit lac. Afin d'éviter que ces troncs ne soient emportés vers Neuchâtel, occasionnant dégâts et inondations, le Bureau cantonal des ouvrages d'art et de l'économie des eaux a demandé à ce que tout bois situé

dans la zone maximale des crues soit enlevé.

Les avantages de l'hélicoptère

Pour cette opération préventive, l'hélicoptère a été préféré au treuil, qui aurait provoqué des dégâts sur les berges et qui présente davantage de difficultés, dans un milieu aussi étriqué. Formé par des membres d'Héliswiss, les forestiers-bûcherons sur place ont constitué à l'avance des lots de bois ne dépassant pas les 900 kilos, charge maximale pour l'hélicoptère choisi (Lama). «Si nous avons utilisé un plus grand appareil, le souffle aurait provoqué d'autres dégâts au niveau des arbres», commente Jan Boni. Le bois hélicopté est ensuite déposé sur la chaussée, puis évacué par camion.

Bilan écologique

Les arbres seront par la suite déchiquetés et utilisés comme bois de chauffage, ce qui rend l'opération «relativement acceptable» d'un point de vue écologique. «Nous récupérerons en chaleur davantage de calories que ce qui est utilisé par l'hélico», assure l'ingénieur forestier. Afin de

minimiser les voyages, beaucoup de branches ont été brûlées sur place et certains troncs ont été laissés délibérément aux abords de la rivière, afin de favoriser la biodiversité. «Comme cet endroit est une réserve forestière, nous ne touchons pas aux arbres, d'habitude.»

Planifié

La route des Gorges du Seyon est fermée chaque année pour entretien. Le service forestier a donc profité de l'occasion pour effectuer ces travaux de débardage. La réouverture de la voie montante des gorges s'est faite conformément à la planification. «Nous avons bénéficié d'un temps favorable et n'avons rencontré aucun problème particulier», assure Jan Boni. L'utilisation de l'hélicoptère s'est révélée aussi concluante qu'efficace, et a facilité la tâche des travailleurs. Le coût de l'opération s'élève quant à lui à quelque 60'000 francs. Cette somme comprend les frais d'hélicoptère mais aussi les travaux de préparation, d'évacuation et de nettoyage de la chaussée. Les lignes blanches, abîmées, ont également dû être retracées. (lap)



La Bibliothèque publique présente une exposition et un ouvrage relatifs aux voyages vers la Grande Asie

Récits de voyages vers le Levant

A l'époque, la photographie n'existait pas ! Les voyageurs qui partaient pour le Levant et la Grande Asie relaient leurs aventures par la plume et le dessin. Les marchands, diplomates et artistes partis durant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles pour ces horizons lointains en ont rapporté des témoignages étonnants consignés dans de superbes ouvrages aujourd'hui propriété de la Bibliothèque publique de Neuchâtel. Ce riche patrimoine est à l'origine d'une publication et d'une exposition à voir jusqu'en septembre.

«Voyageurs au Levant et dans la Grande Asie du XVII^e au XIX^e siècle !» Tel est le titre du huitième ouvrage de la collection «Patrimoine» de la BPUN qui vient de paraître et qui est à l'origine de l'exposition proposée dans le hall du Collège latin. «Après avoir mis en valeur nos recueils de voyages maritimes et nos ouvrages d'exploration en Afrique, il nous restait à présenter nos livres de voyages et de découverte dans la Grande Asie», explique Michel Schlup, directeur de la BPUN, responsable de la publication.

Ambassadeurs et marchands

La Bibliothèque de Neuchâtel possède un grand nombre d'ouvrages précieux qui montrent combien l'Orient a fasciné l'Occident chrétien et nourri son imaginaire. Innombrables sont les voyageurs qui sont partis



Muscade des Moluques, diamants d'Inde, fourrures de Sibérie, soie et thé de Chine... L'Asie constituait un marché très convoité qui attirait diplomates et commerçants.

depuis la Renaissance à la découverte de Jérusalem et des lieux saints, de la Perse, de l'Inde à l'époque des grands Moghols ou de la Chine, aux confins de la route de la soie. Parmi eux, des hommes d'Eglise rêvant de convertir les mécréants, des ambassadeurs chargés d'obtenir des privilèges commerciaux, des marchands, des scientifiques ou de simples curieux.

Inde et Birmanie

Les 15 récits présentés dans l'ouvrage en question, rédigés pour l'es-

sentiel par des collaborateurs de la BPUN, ont été choisis parmi beaucoup d'autres pour leur intérêt scientifique et la qualité de leurs illustrations. Ainsi par exemple Natalia Eraso évoque le voyage en Perse et en Inde au XVII^e siècle du marchand Jean-Baptiste Tavernier. Dominique de Montmollin retrace l'équipée du chevalier Chardin en Perse et «autres lieux d'Orient». Michel Schlup suit l'artiste peintre Corneille Le Brun au Levant et en Asie. L'ambassade de Lord Macartney en Chine au XVIII^e

est contée par Jean-Paul Redding tandis que Marie Reginelli évoque le voyage en Birmanie du diplomate anglais Michael Symes.

La Compagnie des Indes

Marie Vuarraz, Laurent Gobat et Michael Schmidt traitent respectivement de la découverte de l'Inde, de Ceylan et des côtes de la Mer rouge par George Valentia et Henry Salt, des ambassades de la Compagnie des Indes vers les empereurs du Japon et du voyage de Jean-Baptiste de Lesseps au Kamtchatka à travers la Sibérie.

Vues panoramiques

Illustré de planches en noir et en couleur, l'ouvrage de la BPUN reproduit des vues panoramiques rapportées d'Ispahan et de Persépolis par Corneille Le Brun, de nombreux dessins dont ceux réalisés en Chine par Chrétien-Louis-Joseph de Guignes et William Alexander ainsi que des cartes du voyage de Chappe d'Auteroche en Sibérie. (PN)



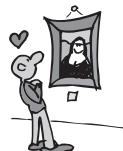
Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Jusqu'au 12 septembre, exposition «Voyageurs au Levant et dans la Grande Asie du XVII^e au XIX^e siècle». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

La bibliothèque sera fermée du jeudi 21 au lundi 25 mai toute la journée. Réouverture mardi 26 mai selon l'horaire habituel.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Jusqu'au 3 janvier 2010: «Le monde selon Suchard». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.



Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement.» Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 31 décembre 2010, exposition «Retour d'Angola». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 28 février 2010, exposition «parce Queue». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

CAN Centre d'Art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 30 mai, exposition «Perspektiven des Substitutus». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, jeudi de 14 à 20 heures.

Caves du Palais, jusqu'au 7 juin, exposition de la Fondation La Chrysalide: «Si un jour je meurs». Ouvert ma à sa de 14 à 19 heures, di de 10 à 17 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Espace Alizarine (Passage Marval 1), jusqu'au 6 juin, exposition Philippe Roulet, crayons de couleur. Ouvert me à sa de 15 à 18 heures, sa de 11 à 12 heures.

Galerie des Amis des Arts (L.-Robert 1a), jusqu'au 31 mai, exposition Gérard Comtesse, peintre neuchâtelois. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Galerie Ditesheim (Château 8), du 23 mai au 5 juillet, exposition Miklos Bokor, peintures récentes. Ouvert ma-ve de 14 heures à 18h30,

sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures. Vernissage, vendredi 22 mai de 17 à 20 heures.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 1^{er} juillet, exposition Lycée Jean-Piaget, option spécifique arts visuels: photographies. Ouvert lu-ve (sauf lundi matin) 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Entrée libre.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58) du 17 mai au 14 juin, exposition Fabienne Samson, estampes digitales et Alexandre Urfer, sculptures en verre. Ouvert du ma au di de 14 heures à 17h30.

Poterie du Château, tour de Diesse (rue du Château 6), jusqu'au 23 mai, exposition Stefanie Clerc, peinture. Ouvert ma-ve de 14h30 à 18 heures, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 14 à 17 heures.

L'actualité culturelle

Conférence-récital

Le Lyceum Club organise mardi 26 mai, une conférence-récital sur Alma Mahler, muse et musicienne, avec un programme musical de Lieder d'Alma Mahler et Alexander Zemlinsky.

Cette soirée sera animée par Sylvain Malfroy, historien de l'art, professeur et essayiste, Monique Fragnière Malfroy, pianiste et Katerzyna Rzymyska, soprano, élève professionnelle de la Haute Ecole de Musique de Genève.

Alma Schindler grandit à Vienne dans le berceau des avant-gardes artistiques européennes. Ambitieuse et exigeante à l'égard de ses nombreux prétendants, elle stimule ceux-ci à se surpasser dans la création artistique pour devenir dignes de ses faveurs. Gustav Mahler, qu'elle épouse en 1901, révisera les *Lieder* de sa femme en 1911, dans le vain espoir de résoudre une profonde crise conjugale.

Lyceum Club, rue des Beaux-Arts 11, mardi 26 mai à 20 heures. Entrée: Fr. 20.-, lycéennes Fr. 15.-, étudiants gratuit.

Organiste bâlois à la Collégiale

Dans le cadre de la série des «douze vendredis», Johannes Fankhauser interprétera vendredi 29 mai, des



œuvres de Nicolas de Grigny, Duruflé ainsi que ses propres compositions.

Né en 1983, Johannes Fankhauser prend ses premières leçons de piano à huit ans puis continue dès 2001 l'étude du piano à l'Académie de Bâle pour y obtenir son diplôme d'enseignement en 2005. La même année, il entre dans la classe de Guy Bovet et obtient son diplôme d'orgue en 2008. Organiste d'église déjà comme collégien, il est actuellement titulaire de l'église de la Ville d'Aarau.

Collégiale, vendredi 29 mai à 18h30. Entrée libre, collecte (prix indicatif Fr. 15.-).

Estampes digitales et sculptures en verre

Fabienne Samson et Alexandre Urfer exposent actuellement leurs œuvres au Jardin botanique.

Les images de Fabienne Samson sont des reproductions à des échelles diffé-

rentes de tout petits éléments organiques qui sont d'une taille égale entre eux. Elle les trouve à même le sol en milieu urbain, mais aussi dans la nature. Fabienne Samson utilise l'outil informatique pour obtenir une image qu'elle peut redimensionner considérablement.

Alexandre Urfer a obtenu son diplôme de verrier-créateur en Valais. Il entame ensuite un tour du monde pour poursuivre sa formation et se perfectionner au cours de différents stages. De retour au pays, il installe son atelier à Peseux et se spécialise dans ses domaines favoris: le vitrail et les créations en verre. Son travail consiste à sculpter la lumière à l'aide de filtres constitués par les feuilles de verre fusionnées les unes aux autres.

Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 58, jusqu'au 14 juin. Ouvert du mardi au dimanche de 14 à 17 heures ou sur rendez-vous au 032 718 23 50.

Le sculpteur Emile Genoud balade son triptyque dans différents endroits de la Ville

L'œuvre dans son contexte

Une œuvre d'art est-elle perçue différemment selon l'endroit dans lequel elle se trouve et la qualité de son environnement? Telle est la question que se pose le plasticien Emile Genoud qui, pour tenter d'y répondre, déplace son triptyque dans différents endroits de la ville. A voir actuellement dans le carrefour de Vauseyon.

Ce sculpteur cherche à l'instar d'un Calder à intégrer la notion d'espace à l'œuvre en création. Le plein et le vide déterminent la relation qu'il entretient avec sa sculpture. L'artiste travaille in situ, créant des œuvres conçues pour le lieu où elles seront exposées.

Des Jeunes-Rives à Vauseyon

En 2007, Emile Genoud avait installé sur les Jeunes-Rives un triptyque – en fait trois cordons orange modulables – intitulé «A vous de choisir». Il cherchait ainsi à montrer que l'interprétation d'une œuvre dépend du point de vue que l'on choisit d'avoir à son sujet. Autrement dit, notre jugement est tributaire de la façon dont nous décidons de voir les choses. «Tout dépend de l'endroit où l'on se place pour observer une forme. Cet endroit détermine le point de vue qui deviendra alors plus ou moins intéressant...», expliquait alors l'artiste.



Le triptyque d'Emile Genoud, actuellement dans le carrefour de Vauseyon, interroge son environnement.

Nouveau questionnement

Emile Genoud a décidé de franchir une nouvelle étape dans son questionnement. Le sculpteur a souhaité de confronter son œuvre à différents lieux dans la ville: un rond-point, un endroit inaccessible, un autre banal et l'esplanade du Musée d'art et d'histoire. Ainsi, après avoir squatté le rond-point de la Maladière, le triptyque se trouve actuellement dans le carrefour de Vauseyon, démontrant qu'une intervention artistique ne suffit nulle-

ment à résoudre un problème d'urbanisme.

Plus de doute

Après avoir été fixé dans le mur qui surplombe la station de départ du funiculaire Ecluse-Plan, le triptyque finira son périple urbain parmi d'autres sculptures devant l'esplanade du Musée d'art et d'histoire. Ce sera alors vraiment de l'art mais l'œuvre aura perdu tout son charme car elle ne suscitera plus ni doute, ni questionnement! (PN)

Chronique culturelle



En colère

Les Genevois ont renoncé ce week-end aux jurys populaires dans le procès d'assises afin de respecter le code de procédure pénale fédéral qui entrera en vigueur en 2011. Doit-on s'en féliciter? Non si l'on considère que la justice est chose trop importante pour être abandonnée à de simples juristes. Oui si l'on considère que tout verdict prononcé par des miliciens est dicté par l'émotion, un vécu personnel, des préjugés, un parcours de vie, une forme de déterminisme et une dynamique de groupe peu propice à la sérénité. Le dramaturge Reginald Rose démonte bien ces mécanismes dans ses «Douze hommes en colère» – interprétés avec brio ce week-end au Passage par autant d'étudiant(e)s du Lycée de Rougemont mis en scène par Yves Bourquin. Ceci dit, il est évident que l'intime conviction ne devrait jamais constituer un motif suffisant pour condamner à mort, ni même priver de liberté. A Genève, le peuple a perdu dimanche le droit de rendre la justice prononcée en son nom et le bon sens populaire va quitter les tribunaux au profit d'un professionnalisme pur et dur. On peut à la fois le regretter et s'en féliciter...

Patrice Neuenschwander

Les commerçants



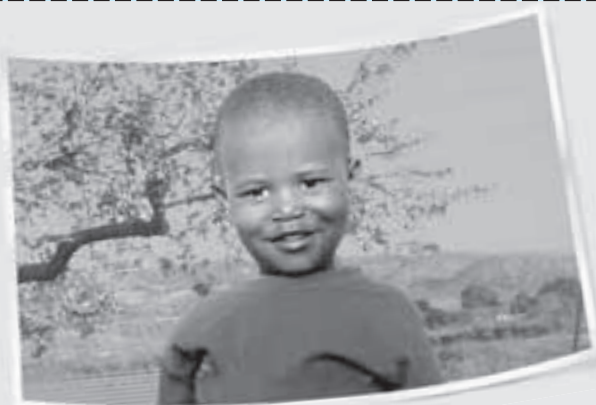
elexa

75 ans

Monruz 2
Neuchâtel
Tél. 032 729 96 66
Fax 032 729 96 69
info@elexa.ch
www.elexa.ch

est-ce vous, le candidat passé...

(dépannage 24h/24h)



GRACE A VOTRE DON, DES ENFANTS
RETROUVENT UN CHEZ-SOI !



Sans les villages d'enfants SOS, des milliers d'enfants
seraient contraints de vivre dans la rue.

Veuillez me faire parvenir des informations sur les possibilités de dons et de parrainages.

Nom

Prénom

Rue

NPA/Localité

FA051A

SOS  VILLAGES D'ENFANTS

Envoyer à :

Amis suisses des Villages d'Enfants SOS, case postale, 3097 Liebefeld

Tél. 031 979 60 60, PC 30-31935-2

info@sos-kinderdorf.ch, www.sosvillagesdenfants.ch



Le clin d'œil du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable

La mobilité... immuable ?

Pierre-Olivier Aragno



Qu'est-ce qui différencie le monde végétal du monde animal? La mobilité! Indispensable pour se nourrir, pour exercer une activité, pour travailler et pour les loisirs, la mobilité est indissociable de notre existence.

A l'heure où nous devons limiter notre impact sur l'environnement, la mobilité est donc au cœur de nos préoccupations: comment faire évoluer notre mobilité pour qu'elle soit durable tout en répondant à nos contraintes actuelles?

De manière naturelle et originelle, nous marchons. L'homme a ensuite perfectionné la méthode en utilisant le cheval et en construisant des bateaux, procédés utilisés déjà couramment il y a plus de 2000 ans. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, lors de la révolution industrielle et technique, qu'il a développé le chemin de fer, l'automobile et l'avion. Et demain?

Le 2^e Salon de la mobilité qui a eu lieu à Neuchâtel vendredi et samedi

derniers a permis d'aborder ces questions à la fois pour les professionnels et pour le public.

La mobilité doit-elle être traitée de manière indépendante? Le résultat du débat public a montré clairement que non: la technologie permet d'améliorer le mode de propulsion, mais ne résout qu'une partie de la question. En effet, il est également nécessaire d'inverser la tendance de séparer et éloigner les zones résidentielles des zones d'activités professionnelles, des zones de loisirs et d'achats impliquant une augmentation des trajets quotidiens qui annule les effets des améliorations technologiques.

Il faudrait également oser des solutions originales apportant une valeur ajoutée à la mobilité notamment en matière sociale. L'exposition présentée par le Haras national démontre que le cheval de trait, au-delà de l'aspect historique, a tout à fait sa place pour effectuer des travaux locaux d'utilité publique pour des travaux de voirie, de livraison et même des missions de police. L'aspect



relationnel avec l'animal apporte en plus une dimension émotionnelle et positive incontestable. Il suffit de voir l'attrait et le succès de la diligence postale présentée vendredi et samedi derniers.

L'édition 2009 du Salon de la mobilité a permis à plus de 2000 personnes de s'informer, découvrir et tester les solutions actuelles en mobilité durable ainsi que redécouvrir quelques modes de transports historiques: diligence (Haras), bateau à

vapeur (Trivapor) et tram historique (ANAT).

La créativité, l'audace de tenter des mélanges de genre, le courage de prendre des risques, l'esprit d'initiative apporteront incontestablement des solutions aux problèmes de mobilité. Il ne s'agit pas d'une décroissance mais d'une évolution qui va dans le sens du respect de notre environnement et in fine de notre vie et celle des générations futures.

P.-O.A.

La Ville jeune

Temple du Bas, jusqu'au 11 juin, exposition Les Chatons, dessins/BD. Entrée libre. Les mercredis 20 mai, 3 et 10 juin de 14 à 17 heures + les samedis 30 mai et 6 juin de 11 à 16 heures, ateliers dessins/BD. Renseignements: tél. 079 632 50 53.

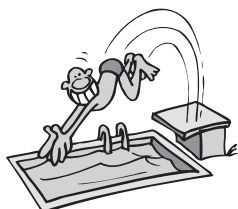
Bar & Caveau du King (rue du Seyon 38), jeudi 21 mai à 21h30, chansons à réveiller les morts: Mac Abbe et le Zombie Orchestra. Vendredi 22 mai à 21h15, indie, électro, jazz: Dashur. www.barking.ch

Case à chocs (Quai Ph.-Godet 20), samedi 23 mai (portes à 22h): Talib Kweli, soundsystem, Haroun (Scred connexion). Préllocation Petzi: Fr. 30.- + frais de préllocation.

Queen Kong Club, vendredi 22 mai à 23h (portes à 22h), grind-core/hardcore: Yog, Pop not dead. Entrée Fr. 10.-. Samedi 23 mai à 23h: live: Rabi, Zebo Punkt, Mathieu Raetz. Entrée Fr. 10.-.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.



Les installations extérieures seront ouvertes au public dès le jeudi 21 mai.

Horaire: 9h-20h (du 15 juin au 15 août: 21h)

Piscine de Serrières
La piscine sera ouverte dès le jeudi 21 mai.

Horaire: 9h-19h (du 15 juin au 15 août: 20h).

Société Nautique de Neuchâtel (rte des Falaises 114), permanence d'avi-

ron le lundi, mercredi, vendredi à 18h et samedi à 9h. Tél. 032 724 11 37, autres infos: www.aviron.ch, contact: info@aviron.ch

Football corporatif
Lundi 25 mai, terrain des Charmettes, 18h45, Colorix-Nexans, groupe B. A 20h15, Casa d'Italia-La Gondola, groupe A.

Mardi 26 mai, terrain des Charmettes, 18h45, Neotime-Baxter, groupe A. Jeudi 28 mai, terrain des Charmettes, 18h45 Medtronic-Kyphon - Mikron, groupe B. A 20h15, New Look/C. Italiano-Philip Morris, groupe A.

Football
Mercredi 20 mai, terrain du Chanet I (grand), 20h, NE Xamax-Team Lausanne-Vaud, M15. Mercredi 20 mai, Pierre-à-Bot nouveau terrain synthétique, 20h, Serrières-Fleurier, juniors C.



Samedi 23 mai, terrain du Chanet I (grand), 14h, NE Xamax-Team Lausanne VD, M14.

Samedi 23 mai, Pierre-à-Bot nouveau terrain synthétique, 10h30, Serrières-Hauterive, juniors E. A 16h, Serrières I-Breitenrain, 2^e ligue inter.

Dimanche 24 mai, stade de la Maladière, 16h15, NE Xamax-Aarau, ASL.

Hockey sur gazon
Dimanche 17 mai, Pierre-à-Bot ancien terrain synthétique, 9h30, Neuchâtel HC2-stade Lausanne 3, 1^{re} ligue. A 12h, Neuchâtel HC-Grasshopper CZ, LNA.

Voile
Samedi 23 mai, port du Nid-du-Crô, selon avis de course, grand prix E-Gestion, série M2. Dimanche 24 mai, port du Nid-du-Crô, selon avis de course, grand prix E-Gestion, série M2.



Le Canton lance une charte destinée à expliquer les « règles du jeu » aux nouveaux habitants

Une charte pour les futurs citoyens

Les nouveaux résidents du canton recevront dès le mois de juin une charte de la citoyenneté, contenant les fondements et principes essentiels de notre organisation démocratique. Lancé par le Conseil d'Etat, le concept de la Charte, pour l'instant unique en Suisse, vise à encourager une coexistence harmonieuse entre Neuchâtelois et étrangers, et à souhaiter la bienvenue aux personnes fraîchement installées dans le canton.

Souhaiter la bienvenue, communiquer les « règles du jeu » et faire connaître les coutumes et événements de la vie locale neuchâteloise. Tels sont les buts visés par la Charte de la citoyenneté, que recevront tous les nouveaux résidents du canton dès le mois de juin. Afin d'attester de la valeur de cette charte, une déclaration de réception devra être remplie et signée par le nouvel habitant. « Il ne s'agit en aucun cas d'un contrat », rappelle toutefois Thomas Facchinetti, délégué cantonal aux étrangers.

Principes fondamentaux

La charte relaie les valeurs inscrites dans les constitutions neuchâteloise et suisse. Elle rappelle les lois et règles juridiques du pays, que chacun, étrangers comme Suisses, doit respecter. Elle vise à faire ressortir les valeurs qui

sous-tendent la constitution helvétique et s'attèle à définir ce qu'est une république démocratique, laïque, sociale et garante des droits fondamentaux.

Etat libéral

Ainsi, il est notamment expliqué que l'Etat reconnaît aux individus une sphère d'indépendance et de liberté, qui se traduit par ce qui est appelé les droits fondamentaux. « Le droit au mariage, par exemple, implique qu'il n'est pas admis de forcer quelqu'un à se marier », explique le délégué aux étrangers. Par sa vertu informative, la charte permet en outre aux communes de respecter les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Une nuance importante

Le document vise aussi à établir une différence entre les impératifs de la vie neuchâteloise et les options facultatives. « Il faut respecter le droit suisse, mais il n'y a aucune obligation à se conformer au mode de vie des Suisses », insiste Thomas Facchinetti. « Personne ne sera obligé de se rendre à l'église ou à la Fête des vendanges. » L'introduction de la charte ne signifie pas non plus l'arrêt des soirées d'accueil pour les nouveaux arrivants,

organisées dans plusieurs communes du canton. Les deux concepts se complètent, selon Thomas Facchinetti. « Ces réceptions sont plus personnalisées et permettent aux différents services de se présenter. »

Atténuer les inquiétudes

Apporter un éclairage sur les droits et les devoirs des Neuchâtelois servira également à rassurer les immigrants et les autochtones. « Il y a parfois des inquiétudes chez les locaux, qui s'imaginent que les immigrés ne veulent pas s'adapter », évoque le délégué aux étrangers. « Ils craignent que la religion ne soit placée au-dessus des lois. » En ce sens, la signature de réception de la charte tendra à apaiser les esprits.

Bon accueil

Elaborée en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), les villes et les communes, ainsi que l'Association des communes neuchâteloises (ACN), la charte a pour l'instant reçu un accueil favorable auprès de la population. « Les représentants des associations étrangères se sont montrés très enthousiastes », déclare Thomas Facchinetti, avant d'ajouter: « A ce jour, nous n'avons enregistré aucune réaction négative. » (lap)

La Charte de la citoyenneté est un nouvel outil pour l'intégration (ci-dessous le groupe Lady's Sweeteez, new style, lors de l'inauguration de NeuchàToi 2009).



Libertés, droits, devoirs, loisirs, fêtes... les cinq brochures



La Charte de la citoyenneté est constituée

Cinq instruments

La fameuse Charte de la citoyenneté, qui fera partie de la vie des Neuchâtelois dès le mois de juin, est composée de cinq brochures ou documents, dont les plus importants sont traduits en plusieurs langues. Présentation du canton, cours de langues et rendez-vous importants font partie de la documentation.

La première de ces brochures, réalisée par l'Université de Neuchâtel, s'intitule « Fondements et principes de la République et Canton de Neuchâtel ». Sa fonction? Mettre en avant et dépeindre les valeurs inhérentes à notre canton. Des libertés aux droits fondamentaux, en passant par le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, la laïcité et la tolérance, le document de 12 pages aborde de



Les documents abordent les aspects principaux de la vie culturelle, civique et sociale neuchâteloise.

Une série de cinq documents, réunis dans une seule pochette

Documents d'intégration

manière claire et succincte une multitude de thèmes. «Nous nous sommes basés sur le premier article de la Constitution neuchâteloise et l'avons développé. Il dispose que le canton de Neuchâtel est une république démocratique, laïque, sociale et garante des droits fondamentaux», explique Fanny Matthey, assistante de droit constitutionnel à Neuchâtel et co-auteur de la brochure. «Une relecture journalistique a par ailleurs permis de rendre le document le plus intelligible possible», ajoute encore la jeune femme.

«Bienvenue»

Le deuxième document, élaboré par le journaliste Stéphane Devaux, résume en 12 points et 12 questions l'essence de la brochure mentionnée

plus haut. Dans un troisième cahier, intitulé «Bienvenue à Neuchâtel», les intéressés trouveront les adresses utiles, les numéros d'urgence, une carte du canton et des informations sur la scolarisation des enfants.

Cours civiques

Afin d'offrir une documentation complète, la charte propose encore un imprimé qui indique les jours et horaires des cours de français niveau débutant et moyen, ainsi que ceux de connaissances civiques, dispensés par le Service de la cohésion multiculturelle. Intitulés respectivement «S'intégrer au quotidien» et «Connaitre le pays d'accueil», ces cours permettront à toute personne ayant suivi au moins 80% du programme de recevoir une attestation.

Evènements

Enfin, le dernier document, «4 saisons à vivre», consiste en un catalogue regroupant les principaux rendez-vous de la vie sociale et culturelle neuchâteloise. Les fêtes et festivals qui ont une pérennité tels que la Fête des vendanges, Festi'neuch, les Buskers et la Braderie de La Chaux-de-Fonds figurent au programme. Sont également indiqués les jours fériés, les évènements sportifs et les salon-expositions. «Ces rendez-vous peuvent sembler banals pour des autochtones, mais certaines traditions ne sont pas forcément faciles à comprendre», indique Thomas Facchinetti. Les Chartes de citoyenneté seront envoyées cette semaine aux communes, qui se tiendront prêtes à les distribuer dès le mois de juin. (lap)

Une voie originale pour s'intégrer

Alors que certains cantons alémaniques ont opté pour des conventions d'intégration, qui obligent les immigrés à suivre des cours de français, notamment, Neuchâtel a préféré instaurer une charte dénuée de toute contrainte. «A Neuchâtel, l'écrasante majorité des étrangers se rend de manière volontaire aux cours de français proposés», argumente Thomas Facchinetti. «Nous ne voyons donc pas l'intérêt de les forcer à y aller.» A cela s'ajoute le fait que la plupart des arrivants émanent de pays européens. «En vertu de la libre circulation, nous ne pouvons rien leur imposer», ajoute le délégué aux étrangers.

Ouverture

Ainsi, Neuchâtel, qui a toujours voulu travailler activement à l'intégration, propose un concept ouvert et non contraignant pour l'accueil des nouveaux arrivants. Le Canton a décidé de suivre une voie originale par rapport à celle des conventions d'intégration, instruments proposés par Berne, mais qui s'avèrent quelque peu ambigus et problématiques sur le plan juridique.



Le Conseil général demande au Conseil communal s'il entend constituer des réserves, comme l'y autorise le Canton

Des réserves impossibles

La Ville ne peut pas constituer de réserves sans aggraver encore davantage le déficit de ses comptes 2008. Telle est la réponse donnée par le Conseil communal à une question écrite du groupe PopVertsSol, déposée en avril. Cette dernière se basait sur une décision du Conseil d'Etat, à savoir la possibilité offerte aux communes de constituer des réserves, pour autant qu'elles concernent des mesures de relance de l'économie.

Selon cette nouvelle pratique, les communes sont autorisées, lors du bouclage des comptes, à constituer

un fonds pour préfinancer des projets d'investissements, des mesures de soutien à l'économie, ainsi que des mesures concernant le projet d'agglomération déposé par l'Etat à la Confédération.

Plusieurs conditions

Pour bénéficier de ce nouveau système, plusieurs conditions s'imposent en outre. Tout d'abord, la constitution de réserves doit être décidée par un arrêté du Conseil général, pris lors de la séance d'approbation des comptes de l'exercice 2008. En second lieu, l'utilisation du

fonds est strictement limitée au préfinancement des projets mentionnés plus haut. Le chef du département des finances, Jean Studer, a également admis la création d'une provision dans les comptes 2008 pour la participation des communes aux mesures d'intégration professionnelle, qui augmentera sensiblement dès 2009.

Comptes négatifs

La possibilité de constituer des réserves résulte de demandes de quelques communes dont les comptes 2008 se sont révélés excellents. Ceux

de la Ville ont pour leur part bouclé avec un excédent de charges de 3,6 millions de francs, un déficit limité dans des proportions acceptables par d'importants efforts fournis tout au long de l'année. Ainsi, les attributions aux réserves habituelles ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur, mais toute nouvelle charge aurait dégradé plus sévèrement encore ce résultat. La constitution de réserves n'aurait été envisageable qu'en cas de résultat positif. Il ne paraît en effet pas judicieux d'entamer davantage la fortune nette. (lap)



Le groupe socialiste estime que la population n'a pas été suffisamment informée à propos des conteneurs enterrés

Vous avez dit poubelles?

Depuis le 1^{er} mars, les habitants, commerçants et entreprises du centre-ville doivent amener leurs ordures ménagères dans les poubelles enterrées qui quadrillent le centre-ville. Un nouveau concept qui rencontre un plein succès, selon le Conseil communal. Pourtant, à fin février, le groupe socialiste déposait une interpellation stipulant que les usagers n'étaient pas suffisamment tenus informés du déroulement des opérations. Il demandait à la Ville des précisions concernant sa stratégie de communication.

Le Conseil communal a donné, au préalable, des informations détaillées aux associations de commerçants, aux commerçants eux-mêmes et aux résidents du centre-ville.

Diverses réunions

Ainsi, le 8 janvier 2009, l'ensemble des Associations de commerçants était invité pour une séance d'information sur les changements en terme d'organisation du ramassage des déchets au centre-ville. Le 19 janvier, tous les commerces et entreprises du centre-ville étaient conviés à une séance similaire. Malgré l'envoi de quelque 600 courriers d'invitation, seules 60 personnes étaient présentes au Temple du Bas. A cette occasion, le Conseil communal avait notamment expliqué qu'il était possible, sous certaines conditions, de pouvoir faire appel à des prestataires privés pour le

ramassage des ordures et de bénéficier de l'exonération partielle de la taxe des déchets. Dans le courant du mois de février, les résidents du centre-ville ont reçu un courrier expliquant à nouveau la démarche, les règles et la localisation de l'ensemble des points de collecte du centre-ville. Enfin, lors des travaux, une collaboratrice de la Voirie s'est rendue chez chaque habitant, afin d'expliquer les principes de l'opération.

Bonne coopération

La première semaine qui a suivi l'arrêt du ramassage bi-hebdomadaire des déchets, quelque soixante sacs déposés illicitement sur le domaine public ont été recensés, soit seulement 5% des sacs habituellement récoltés lors des tournées. Après quatre semaines, seule une dizaine de sacs a été trouvée. «Un réel succès», selon le Conseil communal. Consciente qu'un effort important a été demandé aux commerçants, la Ville a admis une certaine souplesse durant le premier mois, en donnant simplement un avertissement aux «étourdis».

Des réglages

Bien que les résultats soient bons, quelques

réglages restent encore à faire. Les centres Ecopoints, situés à la Place Pury, la rue de l'Évole et à celles de l'Oratoire et de Prébarreau ont un rythme de remplissage élevé et la Voirie doit assurer un, voire deux passages quotidiens pour les conteneurs à carton. Les conteneurs réservés aux ordures ménagères sont eux aussi très sollicités et vidés une fois par semaine, conformément aux prévisions. La Ville observe toutefois un transfert de poubelles provenant des quartiers non-équipés de la commune. Un bilan plus large sera établi dès l'automne et communiqué à la population. Des mesures correc-

tives seront donc introduites le cas échéant.

Conclusion

Ainsi, selon la Ville, si certaines personnes ont pu se sentir déstabilisées depuis le 1^{er} mars, date de l'arrêt du ramassage porte-à-porte des déchets, cela ne résulte pas d'un manque de communication. Néanmoins, les réflexions sur le tri des déchets se poursuivent. Densification des points de collecte, augmentation de capacité de récolte des déchets verts et taxe au sac sont encore à venir. (lap)



Pour le Conseil communal, habitants et commerçants du centre-ville ont reçu une information adéquate quant à l'implantation des conteneurs enterrés.

A propos...



Je le promets !

Le monde se souvient-il de ce mardi 20 janvier 2009, date de la prestation de serment de Barack Obama et Joe Biden ? Désormais président et vice-président des Etats-Unis, ils ont tous deux juré solennellement de remplir leur fonction avec dévouement et fidélité, de sauvegarder, protéger et défendre la Constitution du pays. Si le premier commence déjà à lézarder les belles promesses de sa campagne électorale, le second, lui, a subitement oublié le grand secret de la politique : savoir attendre. Il ne lui a fallu en effet que cent jours pour divulguer un secret d'Etat et pas le moindre ! Il s'agit du lieu où se trouve, se trouvait serait-on tenté de dire, en cas d'attaque le bunker ultra secret du vice-président des Etats-Unis. Ce n'est pas une première car les USA ont inmanquablement livré ces dernières années des « gaffeurs ». Que retenir de cet incident ? Qu'il soit de fonction, fiscal ou d'affaires, un secret n'est bien caché que s'il a un seul gardien. C'est bien connu !

Rémy Voirol

Les Lundis des mots



Bonhomme de fer installé tous les lundis à l'entrée du point de réunion.

Lundi 25 mai à 18 heures à la Cave Bauermeister, rue des Moulins 21 : *Poèmes un verre à la main.*
Rapaces de J. Dunilac et A.-C. Sahli, avec les auteurs.

Lundi 25 mai à 20h30 à la Galerie YD, rue Fleury 6 :
Démonstration de catch impro.
Formule joyeuse et dynamique d'improvisation théâtrale.

Lundi 1^{er} juin à 18 heures à la Galerie YD, rue Fleury 6 :
Savez-vous planter les choux ?
Randonnées au vent par Christiane Givord et Isis Babando.

La Ville officielle

Programme NeuchàToi spécial jeunes 2009

Expositions

NeuchàDire

Du 20 avril au 4 juillet au CPLN, Maladière 82-84, du lundi au vendredi de 8 à 20 heures.

Des migrantes et migrants issus des classes Jet (Jeunes en transit) parlent de leur parcours d'intégration dans le canton. A l'aide de dix verbes, ils expriment leur relation d'appartenance à Neuchâtel. Des portraits-photos accompagnent les mots pour une belle exposition.

Mariages forcés ou force du mariage ?

Du 20 mai au 4 juillet à la médiathèque CPLN, Maladière 82-84, de 8 à 20 heures.

Les étudiants de la classe des médiaticiens livrent leur regard de jeunes sur les mariages forcés. Des affiches fortes, drôles, émouvantes, dérangeantes parfois mais qui ne laissent pas indifférent. Certaines de ces oeuvres seront utilisées dans le cadre d'une action d'information et de sensibilisation auprès des jeunes.

Ces jeunes que l'on connaît si bien ?

Du 25 mai au 9 juin au péristyle de l'Hôtel de Ville. Vernissage : 26 mai à 17h30. Ouvert de 7 à 19 heures, samedi de 9 à 17 heures.

L'exposition présente une photographie statistique des jeunes de Neuchâtel en comparaison avec le reste de la Suisse : combien sont-ils, qui sont-ils, d'où viennent-ils, comment vivent-ils ? Au-delà des chiffres et grâce à eux, une foule d'informations sur une population dont on parle beaucoup mais que l'on connaît assez peu.

Intégrés ?

Du 25 mai au 9 juin au péristyle de l'Hôtel de Ville. Vernissage : 26 mai à 17h30. Ouvert de 7 à 19 heures, samedi de 9 à 17 heures.

Dix affiches créées par les étudiants de la Section Design de l'information de l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, déploient, sur le thème de l'intégration, une gamme des sensibilités représentatives d'une partie des jeunes d'aujourd'hui.

Débat

Un (e) Obama à Neuchâtel

Jeudi 28 mai de 18 à 20 heures au café de l'Interlope, rue de l'Evoles 39a. Quelle chance de réussite au niveau scolaire des jeunes africains comparés aux jeunes suisses du même âge ?

Soirée sénégalaise

Sénégal-Neuchâtel au cœur du Grand Village

Samedi 30 mai dès 16 heures à la Cité Universitaire, Clos-Brochet 10. Soirée organisée par l'amicale sénégalaise de Neuchâtel avec la participation des artistes Didier Awadi et Junior Tshaka.

Retrouvez tout le programme sur le site Internet : www.neuchato.ch

Conseil général

Arrêté
proclamant élu membre
du Conseil général
Monsieur Pascal Domatezo
(Du 13 mai 2009)

LE CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Pierre-Alain Storrer ;
vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 27 avril 2008 ;
vu le désistement de M. André Thevoz, 2^e suppléant de la liste UDC ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête :

Article premier. – M. Pascal Domatezo, troisième suppléant de la liste UDC, à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamé élu membre du Conseil général avec effet au 13 mai 2009.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié dans le journal officiel Vivre la ville ; il en sera délivré un exemplaire à M. Pascal Domatezo.

Neuchâtel, le 13 mai 2009.

AU NOM DU CONSEIL
COMMUNAL :

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz Rémy Voirol

Aux habitant-es de Serrières

Vous souhaitez proposer ou organiser une activité dans votre quartier ?

Venez la présenter lors de la prochaine rencontre du groupe Anim' Action

mardi 26 mai à 19 heures
au restaurant Le Clos à Serrières

Renseignements : tél. 032 717 74 63
ou www.neuchatelville.ch/animation

Lire, parler et écrire

Votre enfant apprend à parler, à lire, à écrire. Le Centre d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel se tient à disposition pour répondre à vos questions

du lundi au vendredi de 8h30
à 11h30 et de 14 à 17 heures.

au N° de téléphone 032 717 78 20.



Le ParaBôle Festival présentera un stand interdit aux moins de 18 ans à la Fête de l'Uni

Un petit festival qui tient ses promesses

Laure-Anne Pessina



Confiné dans son petit écrin de verdure, le ParaBôle Festival, organisé chaque année depuis 6 ans dans la commune de Bôle, a juré de servir de tremplin aux collectifs de musique régionaux. Promesse tenue! Si l'on en croit les destinées de quelques groupes ayant foulé les planches de ce festival, lors des éditions précédentes. Organisée cette année les 17 et 18 juillet, la manifestation révélatrice de talent tiendra par ailleurs un stand ce soir à la Fête de l'Uni.

Il ne paie peut-être pas de mine, le petit festival de musique bôlois, niché dans les hauts de la commune aux deux sapins. Pourtant, si l'on s'attarde quelque peu sur son historique, on découvre que le ParaBôle Festival a su tendre le micro à plusieurs groupes prometteurs, sollicités par la suite par de plus grandes organisations.

Ellipse, Ska Nerfs et Angie Ott

Ainsi, alors qu'en 2005, les organisateurs du ParaBôle invitaient les musiciens d'Ellipse à venir distiller



Le ParaBôle Festival vise avant tout à promouvoir des artistes régionaux • Photo: Gilles Mauron

leur musique sur la « scène squatt » du festival, le grand frère neuchâtelois Festi'neuch, réclamait leurs services deux ans plus tard. En 2008, la joyeuse bande de Ska Nerfs illuminait à son tour le festival bôlois, en distribuant fraîcheur et énergie. Le collectif a depuis parcouru un bon bout de chemin, puisqu'il arpentera en 2009 Festi'neuch, le Montreux jazz festival mais aussi le Paléo. Enfin, Angie Ott, qui avait également flirté l'année passée avec les micros du ParaBôle en

compagnie de son groupe Save The Day, a récemment empoché la coquette somme de 100'000 dollars, en poussant la chansonnette lors d'un concours de chant américain.

Toujours du frais

La programmation du ParaBôle Festival 2009 a quant à elle été révélée récemment dans les médias. Que promet-elle? Des moments de franc délire avec les Rambling Wheels, également présents au Montreux Jazz

festival, des sonorités rock avec Girls In The Kitchen, qui se produira aussi au Paléo et de la pure chanson française en compagnie de Yann Bé, grand vainqueur du tremplin organisé cette année par le Rock oz'Arènes. Pop the Fish, DJ OrangeDub + vAcintosh, du collectif SuperMafia ainsi que MXD, groupe de l'animateur radio Duja, feront aussi partie des convives. Fidèle à sa philosophie, le ParaBôle Festival a cependant également choisi de mettre en lumière des groupes (encore) inconnus tels que Sam Tatom et Farwan. Reste à savoir si les programmeurs sauront une fois de plus donner leur chance aux talents de demain...



A travers l'histoire



Ce dessin de Léopold Gern montre l'ancien Pertuis-du-Sault et, à droite, le chemin de la Boine en 1946. L'ouverture de la chaussée de la Boine en 1948 a entraîné la démolition de la maison Perregaux qui abritait deux logements et trois ateliers dont celui du peintre Max Robert Theynet. Le pavillon de jardin se trouve aujourd'hui devant la Maison du Prussien, à Vauseyon.

Enquête publique

Demande de Monsieur Nicolas Gross, architecte à Lausanne (Sermet Gross Architectes), d'un permis de construire pour la transformation, la rénovation et la surélévation d'un immeuble 28, rue du Tertre, article 6642 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Antonia et François Jaquet (-Sydler).

Les plans peuvent être consultés du 15 mai au 15 juin 2009, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés à la Police des constructions, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Police des constructions

Avis de travaux CFF

Les CFF informent que des travaux de soudage de rails seront entrepris entre Neuchâtel-Vauseyon – Neuchâtel, et en gare de Neuchâtel. Des nuisances sont à craindre, plus particulièrement durant la nuit du **29 au 30 mai**.

En raison de la densité du trafic ferroviaire diurne et d'impératifs techniques, certains travaux doivent être réalisés de nuit. Il n'est pas exclu que des machines relativement bruyantes soient engagées dans cette opération.

Tout sera mis en œuvre afin de réduire autant que possible ces nuisances et les CFF remercient la population de sa compréhension.

Chemin de fer fédéraux suisses

La Ville officielle

Qualité de l'air à Neuchâtel

L'ozone estival

Malgré les annonces pessimistes des météorologistes ces derniers jours, le soleil est bien présent et les températures s'élèvent. Les rayons du soleil dont nous recherchons la chaleur agissent également sur les molécules d'air. Ils opèrent une transformation de certains polluants comme le dioxyde d'azote (NO₂), provenant notamment de la circulation routière, et les composés organiques volatils (COV), dégagés par les solvants et les vapeurs d'essence. Cette réaction produit de l'ozone (O₃) en basse altitude.

Puisque la production d'ozone varie en fonction de l'intensité du rayonnement solaire, sa concentration est plus élevée pendant la période estivale. Le graphique ci-dessous illustre parfaitement ce phénomène pour la commune de Neuchâtel et son évolution régulière année après année.

Les normes OPAIR fixent une valeur limite à 120 µg/m³ pour la moyenne horaire journalière maximum.

Les chefs de département responsables de la protection de l'environnement en Suisse ont adopté un plan de mesures temporaires à appliquer lors des pics de pollution de l'air. Pour l'ozone dans le canton de Neuchâtel, lorsque la moyenne horaire dépasse 180 µg/m³ sur trois stations dans au moins deux cantons romands et que la situation risque de durer au moins trois jours, le Service cantonal de l'environnement avertit la population par voie médiatique et déclenche la campagne

«Pic de pollution» de la communauté tarifaire de l'Onde Verte. Cette dernière propose alors des abonnements à tarifs préférentiels, par exemple, un abonnement «trois zones» pour 7 jours à 25 francs (www.ondeverte.ch).

L'ozone est un gaz irritant. Plus les concentrations et la durée d'exposition sont élevées, plus ses effets sont importants. Les personnes sensibles, principalement les personnes âgées et les enfants, peuvent ressentir des irritations des yeux, du nez, de la gorge et, dans les cas extrêmes, une réduction de la capacité pulmonaire.

Pendant ces périodes «Pic de pollution», il est inutile de s'enfermer chez soi et d'empêcher les enfants de jouer. Comme la concentration en ozone varie en fonction de l'intensité du soleil, la dynamique saisonnière se retrouve dans le cycle journalier. Une bonne prévention consiste donc à éviter de planifier les manifestations sportives, balades à pied et activités physiques intenses lors des pics journaliers d'ozone, soit aux heures les plus chaudes de la journée.

La meilleure solution est bien entendu d'éviter cette formation d'ozone en limitant les gaz précurseurs, notamment les émissions d'oxydes d'azote. Nous pouvons agir individuellement en utilisant les transports publics, en adoptant un mode de conduite économique (www.eco-drive.ch) et en privilégiant les véhicules les moins polluants. Notre contri-

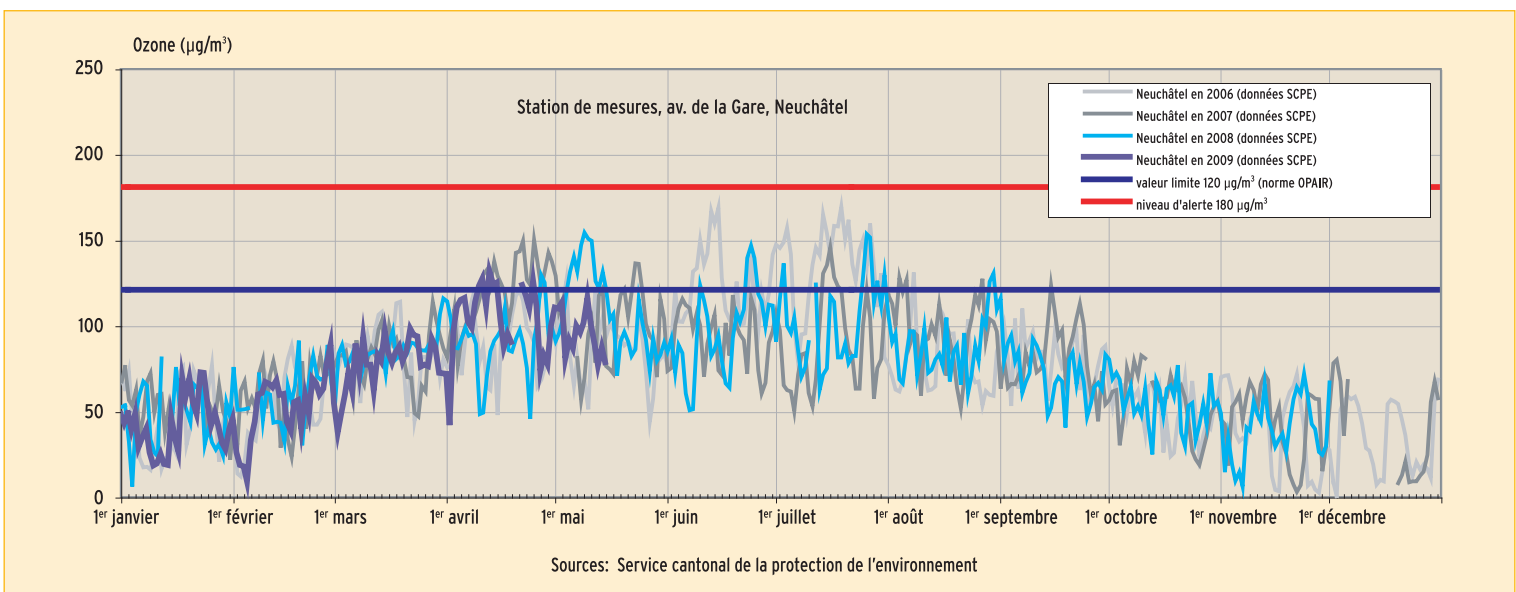
Echos

- Mercredi 27 mai, M. Daniel Perdrizat, directeur de la jeunesse et de l'intégration, représentera les Autorités communales, à l'assemblée générale de l'association RECIF.
- Jeudi 28 mai, le Conseil communal in corpore participera à la cérémonie d'inauguration de l'entreprise PMI à Serrières.
- Vendredi 29 mai, M. Alain Ribaux, directeur des finances, représentera les Autorités communales, à la cérémonie de promotion au grade de lieutenant de l'Ecole d'officiers de l'infanterie, à la Basilique Notre-Dame.
- Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Maria Rosa et Max Haller-Renelli, à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage.

bution contre l'ozone peut également être efficace en achetant de préférence des produits de saison et régionaux en évitant ainsi les transports routiers et aériens sur de longues distances. Certaines pommes vendues au mois de juin proviennent du Chili!

Vous pouvez suivre en continu l'évolution de la concentration en ozone dans l'air ainsi que les prévisions pour les jours suivants sur le site du SCPE (www.ne.ch/air) ou en cliquant sur le lien «Prévision» sous le chapitre «pollution actuelle» du site www.ozone.ch.

Tous autres renseignements peuvent être obtenus auprès du Service cantonal de l'environnement, tél. 032 889 67 30, ou du délégué communal à l'environnement, tél. 032 717 76 75, Pierre-Olivier.Aragno@ne.ch





Programme cinéma pour la semaine du 20 au 26 mai

APOLLO 1 032 710 10 33**LA NUIT AU MUSÉE 2**

1^{er} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 14h45, 17h30, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Ben Stiller, Amy Adams, Owen Wilson.
De Shawn Levy. Première suisse.

APOLLO 2 032 710 10 33**MILLÉNIUM**

2^e semaine. 16 ans sug. 18 ans.
VF me au ma 14h, 17h, 20h, ve/sa 23h.
Acteurs: Michael Nyqvist, Noomi Rapace,
Lena Endre.
De Niels Arden Oplev.

APOLLO 3 032 710 10 33**JE L'AIMAIS**

3^e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve, lu/ma 15h15.
Acteurs: Daniel Auteuil, Marie-Josée Croze.
De Zabou Breitman.

APOLLO 3 032 710 10 33**PONYO SUR LA FALAISE**

7^e semaine. Pour tous.
VF me/je, sa/di 15h15.
De Hayao Miyazaki. Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33**LES MURS PORTEURS**

2^e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15.
Acteurs: Miou-Miou, Charles Berling,
Giovanna Mezzogiorno.
De Cyril Gelblat.

APOLLO 3 032 710 10 33**X-MEN ORIGINS: WOLVERINE**

4^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Hugh Jackman, Brian Cox.
De Gavin Hood.

ARCADES 032 710 10 44**ANGES ET DÉMONS**

2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 14h30, 17h15, 20h15, ve/sa 23h15.
Acteurs: Tom Hanks, Ewan McGregor, Ayelet Zurer.
De Ron Howard.

BIO 032 710 10 55**STILL WALKING**

1^{er} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 17h30, 20h15.
Acteurs: Abe Hiroshi, Yoshio Harada.
De Kore-Eda Hirokazu.

BIO 032 710 10 55**17 ANS ENCORE**

3^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h15.
Acteurs: Zac Efron, Matthew Perry,
Michelle Trachtenberg.
De Burr Steers.

REX 032 710 10 77**CONFESSIONS D'UNE ACCRO DU SHOPPING**

1^{er} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h, 20h30.
Acteurs: Isla Fisher, Hugh Dancy,
John Goodman.
De P. J. Hogan.

REX 032 710 10 77**SŒUR SOURIRE**

2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Cécile de France, Sandrine Blancke,
Jan Declair.
De Stijn Coninx.

REX 032 710 10 77**STAR TREK**

3^e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Zachary Quinto, Chris Pine, Simon Pegg.
De J. J. Abrahams.

STUDIO 032 710 10 88**ÉTREINTES BRISÉES**

1^{er} semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 15h, 17h45, 20h30.
Acteurs: Pénélope Cruz, Blanca Portillo,
Lluís Homar.
De Pedro Almodovar.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.
Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.
Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Services industriels – électricité, eau,
gaz (en dehors des heures d'ouverture
des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Association des Marchés de l'univers,
rue Pierre-à-Mazel 5, tél. 076 564 81 33.

Association neuchâteloise de personnes
concernées par les problèmes liés
à la drogue (ANPCD) (rue L.-
Favre 27, 2017 Boudry), tél. 079 446
24 27. Permanence familles: les 2^e et
4^e dimanche du mois de 14h à 16h.
Groupes d'accueil: les 1^{er} et 3^e merc-
redi du mois, dès 19h.

Association neuchâteloise pour la
médiation familiale (fbg de l'Hôpital
23). Informations et prise de rendez-
vous, tél. 032 886 80 15 (heures de
bureau, sauf vendredi après-midi).

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit.

NOMAD
maintien à domicileCentre NOMAD
Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal)
et d'aide aux activités de la vie quoti-
dienne, collaboration avec les part-
naires favorisant le maintien à domi-
cile. Demande de prestations et
d'informations: passage Max-de-Meu-
ron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00,
jours ouvrables de 7h30 à 12h et
13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du jeudi 21 mai (Ascension),
samedi 23 et dimanche 24 mai.

Culte paroissial et installation de
M^{me} Monique Vust, nouvelle
conseillère paroissiale à la Collégiale,
jeudi 21 mai à 10 heures, sainte cène.

Sud:

Collégiale: di à 10h culte avec sainte
cène.

Temple du Bas: jeudi 10h, méditation,
salle du refuge. Eglise ouverte du lundi
au vendredi de 16h à 18h, samedi de
11h à 13h (expo des dessins des Cha-
tons).

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte.

Est:

La Coudre: samedi 23 à 18h, culte
avec sainte cène. Jeudi 28 à 20h, célé-
bration œcuménique de l'Ecole de la
Parole.

Chaumont: di à 11h15, culte.

Ouest:

Serrières: je à 18h45, C21, culte pour
les jeunes suivi d'un repas. Di à 10h15,
culte avec sainte cène.

Portalès: je à 10h, culte ou messe. Di
à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirch-
gemeinde: 24. Mai 9 Uhr,
Gottesdienst im Temple du Bas,
abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en por-
tugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à
17h30, messe. Di à 10h15, messe en
italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à
10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: di
à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h,
messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage:
di à 10h, célébration dominicale
(aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et
catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-
Vattel): di à 18h, messe.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Laure-Anne Pessina, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Catherine Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... conférence de M^e Jacques Vergès, lors du 100^e anniversaire de l'Université



PROMOTION!

Les deux ouvrages

25.-

au lieu de 36.-

Archibald Quartier.

Un admirateur de la nature

Archibald Quartier devint, après des études en sciences naturelles, inspecteur de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, poste qu'il occupa durant 35 ans. C'est à ce titre qu'il constitua des réserves naturelles et sauvegarda des biotopes. Il fit également un travail considérable en sa qualité de conservateur du musée d'Histoire naturelle dont il assumait le déménagement du Collège latin à l'École des Terreaux-Nord. Les 170 articles dus à sa plume étincelante parus entre 1977 et 1996 dans le Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel sont réunis dans ce livre.

188 pages, format 14,8 cm x 21 cm

Adolphe Ischer

Suivez le guide!

Adolphe Ischer fut d'abord instituteur, puis après l'obtention d'une licence et d'un doctorat ès sciences, fut nommé directeur des études à l'École normale, puis inspecteur des études.

Parallèlement à ses activités professionnelles, il consacra une bonne partie de sa vie à donner des conférences dans le but de partager son amour de la nature avec les écoliers, les étudiants, les membres du Club jurassien ou ceux du Centre d'éducation ouvrière, qu'il guidait à la découverte des curiosités de notre canton. Il fut aussi rédacteur du Rameau de Sapin et membre de la Société neuchâteloise des sciences naturelles. Ses 127 articles publiés pendant une dizaine d'années dans le Bulletin officiel jusqu'en 1986 sont groupés dans ce livre.

179 pages, format 14,8 cm x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

..... ex. de l'ouvrage «Un admirateur de la nature» d'Archibald Quartier au prix de Fr. 18.-.

..... ex. de l'ouvrage «Suivez le guide» de Adolphe Ischer au prix de Fr. 18.-.

..... **ex. des deux ouvrages au prix promotionnel de 25.- au lieu de 36.-**

(TVA 2,4% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____



L'odeur de l'essence et le bruit du moteur sont le quasi-quotidien de Julien Grosjean, coureur automobile amateur

Pour l'amour de la vitesse

A 23 ans, le Neuchâtelois Julien Grosjean, gérant technique dans une agence immobilière, n'a qu'une passion: le sport automobile. Du slalom aux courses de côte, en passant par les rallyes, le jeune pilote en herbe s'essaie à toutes les disciplines de la branche. Récemment recruté par le pilote Etienne Farron en tant que copilote, il a ainsi pu participer dernièrement au rallye national du Pays de Gier en France et au Critérium Jurassien. Il prévoit également de participer à celui du Valais, d'enver-gure internationale.

Comment vous est venue la passion pour le sport automobile?

Tout a commencé il y a 10 ans, avec l'achat de mon premier vélomoteur. J'ai vite pris goût à la vitesse et à la mécanique, d'autant plus qu'ayant de la famille en Valais, j'assistais chaque année au fameux Rallye du Valais. Petit à petit, je suis même devenu commissaire sportif pour cette manifestation.

Et comment êtes-vous entré en compétition?

En 2005, je me suis acheté une voiture pour la vie de tous les jours et j'ai commencé à discuter avec le magasinier du garage Honda, Julien Quebatte, qui lui pilote depuis quelques années en slalom et en course de côte. Comme le sujet m'intéressait, il m'a proposé de venir découvrir le monde des courses. C'est



Photo: www.revedimage.com, Marie Guarino.

lui qui m'a «poussé» dans la compétition et je l'en remercie beaucoup. Ensuite l'année passée, je me suis acheté une voiture de compétition afin de me lancer dans les slaloms.

Quel est le mode d'emploi pour devenir un bon pilote?

Il faut commencer par les slaloms et les courses de côte. Le slalom est l'école du rallye. Le pilote doit effec-



Le prix de participation aux rallyes oscille entre 900 et 2000 francs.

tuer un parcours jalonné de portes, qui le ralentissent, et les lignes droites dépassent rarement les 300 mètres. La course de côte est quant à elle plus technique. Il y a des montées et quelques cônes à contourner. Il est conseillé, avant de se lancer dans le rallye, de faire ce genre de parcours.

Actuellement, j'évolue en tant que pilote seul (slaloms, courses de côte) mais aussi en tant que copilote (rallye).

Pour mes courses en solo, j'appartiens à une petite écurie du nom de D.Q.S. racing, montée par une bande de copains. Je me débrouille pour trouver des fonds et eux, qui sont mécanos, s'occupent de la technique. En parallèle, pour les rallyes, je suis rattaché à l'écurie Racing Club Jurassien.

La pratique du sport automobile, coûte-t-elle cher?

Oui, il faut être un peu débrouille pour financer le tout. Personnellement, j'ai déjà trouvé quelques sponsors et je fais très attention à ne pas m'endetter. Si je ne réussis pas à payer toutes mes factures, je sacrifie une course ou l'autre. A titre d'exemple, ma voiture, que j'utilise pour les courses solo, a coûté 4000 francs, à quoi s'ajoutent environ 5000 francs de matériel. Il faut également investir

dans un équipement de pilote. Le casque coûte environ 1000 francs et le système Hans, qui permet d'éviter le «coup du lapin» en cas de choc et qui est obligatoire pour les rallyes et les courses de côte, environ 700 francs. Sans compter que les frais de participation pour les compétitions oscillent entre 900 et 2000 francs pour un rallye et entre 200 et 500 francs pour un slalom ou une course de côte.

Expliquez-nous votre rencontre avec Etienne Farron, pilote bien connu des cimes jurassiennes...

Au mois de février je me suis rendu chez le fournisseur de pièces automobiles et j'ai rencontré par hasard cet homme, qui s'achetait du matériel de course. Nous avons discuté et il m'a appris qu'il se remettait au rallye après plusieurs années de pause, et qu'il cherchait un copilote. Comme j'allais justement effectuer le cours de copilote, nous sommes allés faire des essais et cela s'est révélé concluant. Nous avons déjà participé ensemble cette année à la première manche du championnat suisse de rallye, ainsi qu'au Critérium jurassien.

Combien de temps consacrez-vous par semaine à votre passion?

Au début de la saison, il y a une période de préparation d'un mois, durant laquelle il s'agit de remplacer

les pièces, faire des réglages et apporter des améliorations à la voiture. Dans ces moments-là, je consacre 20 à 30 heures de travail par semaine à mon sport. Ensuite, lorsque la voiture est prête pour les courses, ce rythme diminue. Je passe tout de même la plupart de mes samedis dans un atelier avec mes amis.

Que pensent vos proches de la pratique d'un sport réputé dangereux et qui est somme toute peu reconnu?

Ceux qui ne sont pas immergés dans le milieu ne me prennent pas au sérieux. Il faut dire que c'est un domaine marginalisé, qui ne séduit pas les médias et se fait critiquer par les milieux écologistes. En Suisse, nous sommes un peu des mal-aimés. Ce n'est pas le cas en France, par exemple, où l'engouement est exceptionnel et où des rallyes sont sans cesse organisés. Le pilote Laurent Reuche, des Brenets a fait ses armes là-bas et il a récemment fait l'objet d'articles dans les médias régionaux, grâce à ses bons résultats.

Compte tenu de la pollution engendrée par ces courses, vous arrive-t-il de culpabiliser?



Non, il faut garder le sens des proportions. Sans compter que les rallyes apportent une grande publicité aux régions dans lesquelles ils sont organisés. On compte entre 80 et 90 équipes par rallye, sans compter les mécaniciens et bénévoles des épreuves.

Quelles sont les prochaines compétitions auxquelles vous allez participer?

Je ferai le slalom de Romont, le 6 juin, ainsi que celui de Chamblon le 27 juin. Enfin, en octobre, je pourrais réaliser un projet qui m'est cher, participer au rallye du Valais aux côtés d'Etienne Farron.

Laure-Anne Pessina